Burkina Faso : Entre affirmation de souveraineté et défis de stabilisation

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Cette semaine, le Burkina Faso est confronté à une équation complexe mêlant insurrection persistante, crise humanitaire majeure et tensions politico-judiciaires. Entre l'affirmation souverainiste du capitaine Ibrahim Traoré, la recrudescence d'attaques dans le nord du pays et les tensions autour de dossiers judiciaires sensibles, le pays est confronté à une crise systémique dans laquelle la sécurité, la gouvernance et la résilience sociale sont étroitement liées. L'enjeu central est la capacité des autorités à transformer le discours de reconquête et de souveraineté en une stabilisation tangible et durable du territoire.

Une crise humanitaire systémique et multidimensionnelle ?

Depuis 2015, le pays est confronté à une insurrection terroriste qui a profondément transformé son architecture politique, sécuritaire et diplomatique. Sous la direction du capitaine Ibrahim Traoré, le pays affiche une ligne souverainiste affirmée, axée sur la reconquête territoriale et la réorientation de ses partenariats internationaux. La situation humanitaire reste toutefois alarmante. Le Plan national de réponse humanitaire (PNRH) pour 2026 cible 4 474 321 personnes vulnérables, pour un coût total de 769 841 825 700 francs CFA. Ce plan vise spécifiquement 1 294 232 personnes déplacées internes et 902 042 personnes de retour, ce qui témoigne d'une crise démographique et sociale profonde, marquée par des déplacements de population massifs, une recomposition territoriale contrainte et une fragilisation durable des structures communautaires. Le ministre de la Famille et de la Solidarité, qui est également président du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), souligne que les priorités sectorielles couvrent « la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, la protection, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation en situation d'urgence, ainsi que les abris ». Elle insiste sur l'interdépendance des secteurs, ce qui implique une plus grande efficacité globale de l'action humanitaire. Le Burkina Faso est ainsi confronté à une crise systémique dans laquelle la sécurité, la gouvernance et la résilience sociale sont étroitement imbriquées.

Attaque de Titao : une insécurité persistante aux répercussions régionales

Pendant ce temps, le samedi 14 février, des individus armés ont mené une attaque d'une grande ampleur contre la ville de Titao, située dans le nord du pays, à environ cinquante kilomètres de Ouahigouya. Le camp militaire, les installations téléphoniques et les commerces ont été détruits et pillés. À ce jour, le gouvernement n'a pas communiqué de bilan officiel de cette attaque, laissant les citoyens dans l'attente d'informations précises. Selon les déclarations du ministre de l'Intérieur du Ghana, sept des commerçants tués seraient de nationalité ghanéenne. Cette situation souligne la dimension transfrontalière de la crise sécuritaire. La présence de ressortissants ghanéens parmi les victimes témoigne de l'intensité des dynamiques commerciales régionales et rappelle que l'instabilité locale peut avoir des répercussions diplomatiques et économiques Elle souligne également la nécessité d'une coopération sécuritaire renforcée entre les États voisins pour protéger les civils et sécuriser les corridors commerciaux en Afrique de l'Ouest.

Cette attaque témoigne également de la capacité opérationnelle intacte des groupes armés, capables d'attaquer un centre urbain stratégique, et de la vulnérabilité persistante du nord du pays, malgré les efforts de reconquête du territoire.

Cour d'appel de Ouagadougou : une décision judiciaire au cœur des tensions politico-sécuritaires

Sur le plan juridique, la cour d'appel de Ouagadougou a rendu, le mardi 17 février 2026, sa décision concernant l'appel formé par l'avocate Ina Benjamine Esther Doli dans le cadre du litige qui l'oppose au ministère public. Cette procédure fait suite à des publications diffusées fin août 2025 sur son profil Facebook, que le parquet du Tribunal de grande instance de Ouaga I estime susceptibles d'être qualifiées pénalement. Dans son message, l'avocate critiquait les pratiques de « trois États du Sahel » qui, selon elle, se revendiquent proches de la Russie, tout en adoptant des comportements qu'elle jugeait « en totale contradiction avec la respectabilité » de la personne du président russe. Elle évoquait notamment certaines dérives observées au Burkina Faso.

En définitive, l'avocate a été condamnée à douze mois de prison avec sursis, ainsi qu'à une amende ferme d'un million de francs CFA. Elle a été poursuivie pour « trahison », « outrage au chef de l'État » et « entreprise de démoralisation des forces armées ». Le pays est en proie à une tension permanente entre affirmation souverainiste et fragilités structurelles persistantes. Le défi central consiste désormais à traduire l'orientation politique affichée en une stabilisation concrète et durable du territoire.

Côte d'Ivoire : dynamiques politiques, judiciaires et institutionnelles en mouvement

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Cette semaine, l'actualité en Côte d'Ivoire est marquée par la consolidation politique du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), des évolutions judiciaires sensibles, le renforcement du partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) autour du PND 2026-2030, ainsi qu'une régulation accrue de l'espace médiatique par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix à Massala : consolidation territoriale et logique de continuité

Le 16 février 2026, une forte délégation du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), conduite par Bouaké Fofana et Adama Dosso, a animé un grand meeting dans la circonscription électorale No 204 de Massala, en vue des législatives partielles. Les responsables du parti ont appelé les électeurs à « faire le bon choix » en votant pour Mamadou Dosso, afin que « le Worodougou poursuive sa marche glorieuse de développement impulsée par le président Alassane Ouattara ». Cette mobilisation du RHDP à Massala traduit une stratégie classique de consolidation territoriale du parti au pouvoir à l'occasion de ces élections législatives partielles. En évoquant la « marche glorieuse du développement » impulsée par le président Ouattara, les responsables misent sur le bilan et la continuité comme leviers de légitimation électorale dans cette circonscription politiquement stratégique pour le Worodougou. Le candidat se dit « très confiant », estimant que « les ministres et cadres de la région nous accompagnent, ce qui constitue une assurance supplémentaire ». Il a promis la poursuite des projets structurants, notamment en matière de routes et d'accès à l'eau. Le retrait de Metola Coulibaly, un candidat indépendant qui a déclaré : « J'étais indépendant, mais j'ai compris qu'il fallait revenir à la maison », renforce la dynamique du RHDP dans cette circonscription.

Prince Arthur Dalli : une remise en liberté sous contrôle judiciaire aux implications politiques mesurées

Sur le plan judiciaire, le maire de Lakota, Prince Arthur Dalli, qui avait été placé sous mandat de dépôt le 23 janvier, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire par ordonnance du 16 février 2026. Selon le communiqué de son cabinet politique, il « demeure pleinement disponible pour la suite de la procédure judiciaire, dans le strict respect des obligations qui lui ont été notifiées ». Cette remise en liberté sous contrôle judiciaire marque une évolution procédurale significative, sans pour autant clore le dossier. Elle réaffirme le principe de la présomption d'innocence et le respect des garanties judiciaires, tout en maintenant l'intéressé sous contrainte légale dans l'attente de la suite de la procédure. Le maire a réaffirmé son engagement en faveur de « la paix, de la cohésion sociale et du développement durable du département de Lakota », appelant au « dialogue, à la stabilité et à l'unité nationale ». Cette décision illustre le fonctionnement des mécanismes judiciaires dans un contexte politique attentivement scruté.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Côte d'Ivoire : un partenariat stratégique renforcé pour le PND 2026-2030

Au niveau stratégique, le PNUD a réaffirmé son engagement aux côtés de la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2026-2030. Lors d'une rencontre avec le ministre du Plan, le Dr. Souleymane Diarrassouba, la Représentante résidente a assuré que les interventions du PNUD « s'aligneraient sur les priorités du PND 2026-2030 ». Ce réengagement du PNUD confirme le rôle essentiel du partenariat international dans la trajectoire économique ivoirienne. Cet alignement témoigne d'une volonté de cohérence stratégique entre la planification nationale et l'appui technique, notamment en ce qui concerne la réduction des inégalités, la gouvernance et la résilience territoriale. Le ministre a, pour sa part, salué le programme de coopération 2021-2025 (35 millions de dollars américains) ainsi que l'adoption du nouveau Cadre du Programme de Coopération Pays (CPD) 2026-2030 (99 millions de dollars américains), soulignant la cohérence avec les priorités nationales, notamment la réduction des inégalités et la digitalisation du suivi du PND.

Haute Autorité de la communication audiovisuelle : suspension de Radio-école BLM et enjeux de la régulation audiovisuelle

Dans un autre registre, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) a annoncé, le 18 février 2026, la suspension conservatoire de Radio-école BLM pour non-respect de son cahier des charges. L'organe de régulation indique avoir agi à la suite de signalements concernant une prétendue autorisation d'exploitation d'un service radiophonique en langue arabe. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'exercice classique des prérogatives de régulation et de contrôle du respect des cahiers des charges de la HACA. Cette suspension témoigne de la vigilance accrue des autorités concernant la conformité des contenus et des autorisations d'exploitation, dans un contexte où la maîtrise de l'espace audiovisuel est un enjeu sensible de gouvernance et de cohésion sociale. Lors de leur audition, les responsables ont reconnu avoir diffusé de la musique en langue arabe deux jours par semaine, tout en réfutant toute exploitation parallèle en ligne.

Togo : tensions sur les libertés, enjeux judiciaires et affirmation stratégique

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Au Togo, l'actualité révèle un pays en proie à des tensions entre affirmation stratégique et défis institutionnels. Des menaces visant le journaliste Roger Amemavoh au procès en appel de Félix Abalo Kadangha, en passant par l'objectif fixé par Faure Gnassingbé en matière de souveraineté alimentaire et par sa présidence de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, cette séquence illustre un équilibre délicat entre ambition politique, exigences de gouvernance et protection des libertés.

Menaces contre Roger Amemavoh : un révélateur des défis structurels de la liberté de la presse au Togo

Les menaces visant le journaliste Roger Amemavoh sont un révélateur des défis auxquels la liberté de la presse est confrontée au Togo. L'Observatoire togolais des médias (OTM) a en effet dénoncé « une atteinte grave à la liberté d'expression et des médias », appelant les autorités à garantir la sécurité du journaliste. De son côté, le Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT) a condamné « avec la plus grande fermeté » ces menaces et évoqué une « recrudescence des atteintes à la liberté de la presse ». Le gouvernement, par la voix des ministères en charge de la Communication et de la Sécurité, a indiqué « suivre la situation avec attention ». Cette affaire relance le débat structurel sur la protection des journalistes au Togo. Si la réaction officielle marque une reconnaissance institutionnelle du problème, l'enjeu réside désormais dans la capacité à traduire ces déclarations en mesures concrètes de protection et en garanties procédurales effectives.

Procès en appel de Félix Abalo Kadangha : crédibilité de la justice militaire et enjeux de la responsabilité de l'État au Togo

Cinq ans après la mort du colonel Toussaint Bitala Madjoulba, le procès en appel de Félix Abalo Kadangha s'est ouvert le 16 février 2026 devant la justice militaire. Condamné en 2023 à 20 ans de réclusion pour « complot contre la sûreté de l'État », « complicité d'assassinat » et « entrave à la justice », l'ancien chef d'état-major conteste une décision que ses avocats jugent entachée de vices de procédure et marquée par un manque criant de preuves. Ce procès est hautement symbolique ; il interroge la crédibilité de la justice militaire, la gestion des affaires sensibles impliquant les forces armées, ainsi que la transparence des mécanismes de responsabilité au sommet de l'État. Cet événement intervient dans un contexte où le débat porte sur l'extradition de Damiba et ses péripéties.

Faure Gnassingbé : cap sur la souveraineté alimentaire et l'autonomie dans la production agricole au Togo

Lors de sa visite dans les zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) de Dankpen et de la Binah, il a déclaré : « Au-delà de la sécurité alimentaire, il est impératif d'atteindre la souveraineté alimentaire. » Le président du Conseil a souligné que « le gouvernement ne détient pas toutes les réponses » et a appelé à une collaboration renforcée avec les producteurs. Cette déclaration marque un tournant stratégique vers une logique d'une autonomie dans le cadre de la production agricole. En distinguant la sécurité alimentaire de la souveraineté alimentaire, il met l'accent sur la réduction de la dépendance aux importations et sur la responsabilisation conjointe de l'État et des producteurs. L'enjeu ne se limite pas à la production agricole : il s'agit de consolider la résilience économique du pays et de structurer durablement les chaînes de valeur rurales. Cette orientation s'inscrit donc dans une logique d'autosuffisance stratégique visant à réduire la dépendance aux importations et à consolider la résilience économique nationale. Toutefois, la réussite de cette démarche dépendra de la professionnalisation effective des zones d'activités agricoles et agroalimentaires (ZAAP) et de l'accès au financement, aux intrants et aux marchés.

L'harmonisation du droit des affaires en Afrique : un levier diplomatique pour le repositionnement stratégique du Togo

L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) est un levier diplomatique pour le repositionnement stratégique du Togo. Cette prise de fonction confère au Togo une visibilité accrue dans l'espace juridique africain. Cette accession à la présidence de l'OHADA renforce le positionnement diplomatique du Togo au sein de l'architecture juridique africaine. Elle offre à Lomé une tribune stratégique pour promouvoir la sécurité juridique, l'attractivité des investissements et l'intégration économique régionale, tout en renforçant son image d'acteur institutionnel influent. Le pays progresse sur plusieurs fronts, mais la consolidation durable dépendra de la capacité des institutions à garantir simultanément la sécurité, les libertés publiques et une gouvernance inclusive.

Tchad : Vers une discrète coopération militaire avec Paris ?

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Fin janvier, la visite du Président tchadien Mahamat Idriss Déby à l'Élysée officialisait la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Tchad, un an après le retrait des forces françaises du pays. Si les deux parties se sont félicités assez laconiquement d'un « partenariat revitalisé, fondé sur le respect mutuel et des intérêts partagés », cette rencontre aurait été aussi l'occasion d'établir les bases d'une coopération militaire réinventée. Ainsi, d'après Le Monde, les projets de coopération qui sous-tendent cette réconciliation comprennent « un discret volet militaire ». En effet, selon des nouvelles modalités, Paris pourrait fournir un appui en renseignement et dispenser des formations aux forces tchadiennes sans pour autant effectuer un déploiement massif de soldats, comme ce fut jadis le cas. Cette nouvelle formule semble s'adapter aux nouvelles réalités de la sous-région dont la situation géopolitique reste mouvante et complexe. Le Tchad, pays stratégique dans la ceinture sahélienne, doit maintenant faire face à une instabilité préoccupante à sa frontière Est, marquée par le conflit du Soudan voisin. Dans une perspective plus globale, Paris semble opérer un retour discret mais effectif dans la sous-région par le biais de N'Djamena ; devrait susciter l'interrogation des observateurs d'une sous-région dont la situation géopolitique demeure mouvante et complexe.

Septentrion sous surveillance

Le nord du Tchad, vaste et âpre, reste le théâtre d'inquiétudes sécuritaires persistantes. Dans la province du Borkou sur l'axe reliant Faya à Kouba Oulanga, une embuscade attribuée à des coupeurs de route présumés, dans la nuit du 17 au 18 février, a causé la mort d'un chauffeur d'une agence de voyage. Dépêchée sur place, l'armée est intervenue pour repousser les assaillants. Un bilan non officiel fait état de quatre officiers décédés d'une part ainsi que trois assaillants neutralisés et un autre capturé, d'autre part. Conscientes de ces défis sécuritaires, les autorités tchadiennes s'évertuent à y faireface. C'est dans ce sillage que des responsables de la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis et le Ministère tchadien de la Sécurité publique et de l'Immigration ont tenu le 16 février, une réunion stratégique sur la lutte contre les stupéfiants. Au sortir de cette rencontre, l'organisme américain a remis au ministère tchadien « la Bible d'identification des Drogues », un document stratégique sur le traitement et la prévention des drogues illicites. Ainsi, N'Djamena espère consolider sa coopération avec les Etats-Unis tout en améliorant ses capacités d'identification des réseaux criminels par une approche intégrée pour prévenir la criminalité et consolider la stabilité tant nationale que régionale.

Bassin du Lac du Tchad : une constante équation

Dans le Bassin du Lac Tchad, la problématique de la mobilité humaine se retrouve à l'intersection des défis sécuritaires, environnementaux et socio-économiques. Face à ces enjeux interdépendants, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ont signé un protocole d'accord à N'Djaména le 19 février 2026 pour renforcer leur coopération dans les efforts de stabilisation communautaire dans la région du Bassin du Lac Tchad. Cet accord institutionnalise un partenariat déjà existant. Mais cette fois-ci, il s'aligne sur la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (SR-SRR 2.0) adoptée en 2025. Au vu de l'enchevêtrement des défis, cet exemple de coopération institutionnelle rappelle la nécessité d'une approche coordonnée à l'échelle d'une sous-région qui ne cesse d'avoir la vulnérabilité en partage.

Cameroun : Polémique autour de migrants africains transférés des États-Unis

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Voilà une affaire que l'ombre du silence n'aura réussi à recouvrir que le temps d'un mois. Il s'agit de l'imbroglio au sujet de quinze migrants d'origine africaine, renvoyés des États-Unis et actuellement assignés à résidence au Cameroun. En effet, l'histoire a connu deux temps. C'est d'abord deux Ghanéens, trois Zimbabwéens, un Sierra-Léonais, deux Ougandais et un Kényan qui arrivent à Yaoundé le 14 janvier 2026 en provenance d'un centre de détention de l'État de la Louisiane. Par la suite, ces neuf premiers seront rejoints, le 16 février par huit autres, portant ainsi à 17 le nombre total de ces migrants expulsés dans le cadre de la nouvelle politique migratoire de Donald Trump.
Les autorités camerounaises ont clairement signifié [aux expulsés] qu'ils ne pourraient sortir de là que pour retourner dans leur pays d'origine. Ce qui reviendrait, pour certains, à signer leur arrêt de mort », à en croire leur avocat, contacté par Jeune Afrique. En tous les cas, à en juger, les autorités camerounaises paraissent pour le moins embarrassées par cette histoire. En effet, alors qu'ils tentaient d'entrer en contact avec les assignés à résidence, quatre journalistes et un avocat ont été arrêtés puis libérés, le 18 février à Yaoundé. Face à cette situation, la question principale qui émerge est celle-ci : le Cameroun aurait-il conclu un accord avec Washington pour accueillir des migrants jugés indésirables, à l'instar du Ghana et de la Guinée équatoriale ? Pour l'heure, elle reste sans réponse. Toujours est-il que le bien fondé de cette opération de transfert fait débat au sein de l'opinion camerounaise, dans un contexte d'incertitude suite au report des prochaines législatives et municipales.

Massacre de Ngarbuh, un verdict insuffisant ?

Après un feuilleton judiciaire de six ans, le tribunal militaire de Yaoundé a condamné, le 19 février 2026, trois militaires camerounais à des peines de cinq à dix ans de prison pour le massacre de 21 civils à Ngarbuh (région du Nord-Ouest) survenu le 14 février 2020. Dix ans de prison ferme pour le plus gradé, le sergent Baba Guida, huit ans pour le gendarme Sanding Sanding et cinq ans pour le soldat de première classe Gilbert Haranga. Ces derniers ont été reconnus coupables de « meurtres, incendie, violence sur femme enceinte et violation de consignes ». Par ailleurs, l'ex-séparatiste Afa Fong – qui n'a pas assisté à l'audience car en cavale - a été reconnu coupable des mêmes faits. Cependant, le verdict est loin de satisfaire l'avocat des familles. D'après lui, « il s'agissait de faits extrêmement graves susceptibles de conduire à une condamnation à vie (…) Ce verdict ne rend pas justice ». Pour l'heure, l'accusation et la défense n'ont pour l'instant pas formulé l'intention d'interjeter appel. Quoiqu'en il soit, même si ce dossier arrive à son terme judiciaire, il n'en reste pas moins qu'il est loin d'être clos sur le plan symbolique. Ceci dans la mesure où ce verdict jugé clément par d'aucuns, ravive le débat sur la lutte contre l'impunité et la capacité de la justice camerounaise à apporter une réponse à la hauteur des violations commises dans le contexte de la crise anglophone.

Mali – Mahmoud Dicko : l'influence persistante d'un imam en exil face au pouvoir

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

L'imam Mahmoud Dicko, figure centrale de la vie socio-politique malienne, se trouve aujourd'hui au cœur d'une « aventure ambiguë » marquée par son passage du statut de pivot incontournable du pouvoir à celui d'opposant frontal en exil. Après avoir joué un rôle déterminant dans la chute d'Ibrahim Boubacar Keïta en 2020, il s'est progressivement distancé des militaires au pouvoir, dénonçant le non-respect du calendrier de transition. Désormais réfugié en Algérie, Dicko cherche à redéfinir son rôle en se positionnant comme un médiateur pour la paix, tout en intégrant des coalitions d'opposition à l'étranger, comme la Coalition des Forces pour la République (CFR). Son discours, qui mêle habilement rigueur religieuse, populisme et critique des élites, continue de diviser : ses partisans y voient un rempart moral indispensable face à une junte autoritaire, tandis que ses détracteurs s'inquiètent de son influence théocratique et de ses positions ultra-conservatrices qui menacent la laïcité de l'État. Malgré la dissolution de son mouvement (la CMAS) par les autorités de Bamako, l'imam reste une figure incontournable dont la capacité de mobilisation, même à distance, demeure un défi majeur pour les colonels au pouvoir.

Opération des FAMa à Ségou : Terroristes neutralisés et matériel saisi

Selon un communiqué de l'état-major général des armées du lundi 16 février 2026, les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont mené une importante opération de ratissage le dimanche précédent dans le secteur de Nampala (région de Ségou). L'intervention, qui a ciblé les zones des villages de Toulé et d'Akoub, s'est soldée par la neutralisation de plusieurs terroristes. En plus du bilan humain, l'armée a saisi une quantité significative d'équipements, incluant des armes, des munitions ainsi que du matériel de communication. À travers cette opération, la hiérarchie militaire réaffirme sa détermination à traquer les groupes armés sur l'ensemble du territoire national pour assurer la sécurité des populations.

L'AES lance la feuille de route de sa deuxième année

Le gouvernement malien a officiellement examiné, ce 17 février 2026, la feuille de route de l'An II de la Confédération des États du Sahel (AES), visant à consolider les acquis de la première année et à opérationnaliser les engagements pris par le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Cette étape fait suite à la ratification récente de quatre protocoles majeurs portant sur la défense, la diplomatie, le développement et la création d'un parlement confédéral. Sous la présidence tournante du capitaine Ibrahim Traoré, la confédération entend transformer ces textes juridiques en actions concrètes pour répondre aux besoins urgents des populations en matière de sécurité, de libre circulation et d'infrastructures. Les autorités réaffirment le caractère irréversible de ce processus d'intégration régionale, né de la rupture avec la CEDEAO et de la volonté des trois États de bâtir un espace souverain et sécurisé.

Niger : Le bras de fer avec la France continue

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Le Général Abdourahamane Tiani propose de restituer à la France sa part d'uranium (63,4 %) issue d'un stock de 156 000 tonnes accumulé à la mine de la Somaïr avant sa nationalisation en juin 2025. Cette annonce, perçue comme un geste de clarification dans le bras de fer diplomatique entre Niamey et Paris, fixe néanmoins une limite stricte : tout l'uranium produit après la prise de pouvoir de la junte reste la propriété exclusive du Niger, les autorités affirmant avoir investi 24 milliards de francs CFA pour maintenir l'exploitation après le désengagement d'Orano. Ce positionnement illustre l'élan souverainiste du Niger sur ses ressources naturelles, alors que le contentieux judiciaire pour « expropriation » et préjudices environnementaux continue de s'envenimer entre les deux pays.

Algérie–Niger : Une visite officielle pour sceller la réconciliation

La visite officielle du Général Abdourahamane Tiani à Alger consacre la fin d'une « période anormale de froideur » et amorce une « relance prudente du dialogue bilatéral » après des mois de vives crispations liées au coup d'État de juillet 2023 et à la gestion migratoire. Accueilli avec les honneurs par le Président Abdelmadjid Tebboune, le chef de la transition nigérienne, soutenu par une délégation ministérielle de haut rang (Défense, Énergie, Pétrole), cherche à transformer cet apaisement diplomatique en un partenariat opérationnel solide. Au-delà du retour symbolique des ambassadeurs, l'enjeu est de réactiver des projets structurants tels que le gazoduc transsaharien (TSGP), l'interconnexion par fibre optique et la coopération sécuritaire frontalière, tout en repositionnant l'Algérie comme un médiateur régional incontournable face à l'isolement du Niger. Ce sommet témoigne d'un volontarisme politique mutuel visant à stabiliser l'espace sahélo-saharien, bien que la concrétisation de ces ambitions reste tributaire de la capacité des deux États à surmonter les pesanteurs administratives et les fragilités politiques locales.

Force unifiée de l'AES : Une montée en puissance à 6 000 hommes

Face à la recrudescence des menaces djihadistes et à l'utilisation par les « mercenaires » de technologies de pointe, le Général Abdourahamane Tiani a annoncé que l'effectif de la Force unifiée de l'Alliance des États du Sahel (AES) serait porté de 5 000 à 6 000 soldats. Cette augmentation stratégique vise à renforcer la capacité opérationnelle du Burkina Faso, du Mali et du Niger pour sécuriser l'espace sahélien, marqué par des attaques récentes comme celle contre l'aéroport de Niamey. Au-delà du simple accroissement des troupes, l'alliance mise sur une coordination accrue du renseignement, de la logistique et sur la sensibilisation des forces de défense à de nouveaux types de menaces asymétriques. Ce renforcement militaire s'accompagne d'une volonté d'intégration plus large, incluant la lutte contre la désinformation et la création d'institutions économiques communes, malgré des défis persistants liés au financement et à la mise en place d'un cadre supranational opérationnel.

Sénégal : Une justice sous pression des législations ?

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

L'Assemblée nationale du Sénégal a entamé l'examen de plusieurs projets de loi cruciaux, dont celui concernant la demande de levée de l'immunité parlementaire formulée contre le député Farba Ngom. Cette procédure législative, qui s'inscrit dans une dynamique de reddition de comptes souhaitée par les nouvelles autorités, vise à permettre à la justice d'entendre le parlementaire sur des dossiers financiers. Le bureau de l'Assemblée s'est réuni pour définir le calendrier de cette procédure, marquant une étape symbolique forte dans la gestion des privilèges parlementaires.

Réponse de Farba Ngom : « La main sur le Coran » En réaction aux accusations de malversations, Farba Ngom a vigoureusement clamé son innocence en affirmant n'avoir jamais perçu le moindre franc du Trésor public de manière illicite. Pour souligner sa bonne foi, le député a symboliquement prêté serment la main sur le Coran, déclarant être prêt à répondre à toutes les convocations judiciaires une fois son immunité levée. Il dénonce une tentative de diabolisation politique tout en assurant que son patrimoine est le fruit d'activités privées transparentes.

Bassirou Diomaye Faye : Une justice moderne et préventive

Le Président Bassirou Diomaye Faye a exposé sa vision d'une réforme en profondeur de l'appareil judiciaire, plaidant pour que la justice moderne dépasse son rôle purement répressif pour devenir un levier de prévention des conflits. Lors de son allocution, il a insisté sur l'importance de promouvoir le dialogue social et la médiation pour désengorger les tribunaux. Pour le chef de l'État, une justice apaisée et accessible est indispensable pour garantir la stabilité sociale et restaurer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Mort d'Abdoulaye Ba : six hommes de tenue sanctionnés

L'enquête sur le décès tragique d'Abdoulaye Ba a abouti à la sanction officielle de six agents des forces de défense et de sécurité, une décision confirmée par l'avocat Me Bamba Cissé, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Ces mesures administratives et disciplinaires visent à punir les manquements graves constatés lors de l'intervention ayant entraîné la mort de la victime. Cette annonce est perçue comme un signal fort contre l'impunité au sein des forces de l'ordre, répondant aux attentes de justice de la famille et de l'opinion publique.

Durcissement des lois et extension du champs des « actes contre nature »

Le gouvernement sénégalais a décidé de renforcer considérablement le Code pénal en ce qui concerne les « actes contre nature ». La nouvelle réforme prévoit désormais de sanctionner non seulement les actes eux-mêmes, mais aussi leur apologie, par des peines de prison ferme. Cette décision s'inscrit dans une volonté affirmée de préserver les valeurs socioculturelles et religieuses du pays face à ce que les autorités considèrent comme des déviances, durcissant ainsi le cadre légal déjà existant.
Le projet de loi visant à modifier le Code pénal sénégalais a été précisé pour inclure deux nouveaux profils dans le cadre de la répression des actes contre nature. Les débats parlementaires indiquent que la loi cible désormais plus spécifiquement ceux qui encouragent ou facilitent ces pratiques, élargissant ainsi la responsabilité pénale. Cette extension législative reflète la pression de certains groupes sociaux et religieux pour une législation plus stricte et exhaustive sur ces questions de mœurs.

Nigeria : Massacre de 46 civils dans le centre-ouest du pays

Timbuktu Institute – Semaine 3 - Février 2026

Une nouvelle vague de violences meurtrières au Nigeria se fait sentir au centre-ouest du pays, où au moins 46 personnes ont été tuées lors d'attaques coordonnées contre trois villages par des « bandits » armés. Ces assaillants, arrivés en grand nombre à moto, ont ouvert le feu sur les habitants, pillé des commerces et incendié des habitations, provoquant également le déplacement de centaines de survivants. Ce drame illustre la persistance d'une insécurité chronique dans cette région, marquée par des conflits pour le contrôle des ressources et des enlèvements contre rançon, malgré les promesses répétées des autorités nigérianes de renforcer la protection des populations civiles face à des groupes criminels de plus en plus audacieux.

Escalade de la violence contre les communautés chrétiennes à Taraba

Une attaque meurtrière perpétrée le 10 février 2026 à Mchia, dans l'État de Taraba, où dix chrétiens ont été tués par des bergers peuls. Les responsables du diocèse de Wukari dénoncent un « carnage » et une crise humanitaire sans précédent : depuis septembre 2025, les violences auraient fait plus de 100 morts, entraîné la destruction de 200 églises et communautés, et provoqué le déplacement de 90 000 catholiques. Les assaillants cibleraient spécifiquement les édifices religieux et les habitations au petit matin, tout en s'emparant des terres agricoles et en commettant des exactions contre les civils. Face à cette situation, l'Église lance un appel urgent au gouvernement nigérian pour un déploiement immédiat de renforts de sécurité dans les zones rurales vulnérables et sollicite une aide humanitaire accrue pour éviter une catastrophe majeure.

Huit soldats tombés lors d'une attaque de l'ISWAP près du lac Tchad

Une offensive d'envergure a été menée par environ soixante-dix combattants de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) contre une base militaire à Cross Kauwa, dans le nord-est du Nigeria. L'assaut, d'une grande violence, a causé la mort de huit soldats et fait vingt-trois blessés, tandis que les assaillants ont détruit onze véhicules blindés et dérobé du matériel antiaérien avant de s'enfuir. Ce raid témoigne de la recrudescence générale des violences dans l'État de Borno, malgré le déploiement récent de renforts américains pour soutenir l'armée nigériane. Face à un conflit qui dure depuis 2009 et a déjà fait plus de 40 000 morts, cette attaque souligne la capacité de résilience des groupes djihadistes dans la zone stratégique du lac Tchad, forçant les autorités à renforcer leur coopération sécuritaire internationale

Massacre jihadiste dans sept villages de l'État de Kebbi

Une série d'attaques coordonnées menées le 18 février 2026 par le groupe jihadiste Lakurawa contre sept villages de la zone d'Arewa, dans l'État de Kebbi (nord-ouest du Nigeria). Ces assauts, d'une grande violence, ont visé les habitants ayant tenté de résister, faisant plus de trente morts parmi les civils et provoquant un climat de terreur. L'émergence de ce groupe, suspecté de liens avec l'État islamique au Sahel, aggrave une situation sécuritaire déjà fragilisée par les activités des bandes criminelles locales spécialisées dans les enlèvements contre rançon. Malgré le déploiement immédiat de l'armée et des milices locales pour stabiliser la zone et traquer les assaillants, cette flambée de violence souligne les défis persistants pour les autorités nigérianes dans une région désormais au cœur de menaces jihadistes transnationales.